

CONTRAT D'INSCRIPTION BTS 2011 - 2013

INTERNATIONAL SILVIA TERRADE
73 Rue Louis Blanc – 69006 LYON

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 11457 69 auprès du Préfet de Région Rhône Alpes.

Photo

Nature de la formation : LE BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR ESTHETIQUE COSMETIQUE

Période : sept. 2011 à juin 2013

Durée : 2 ans

Lieu : Ecole Silvia TERRADE 73, rue Louis Blanc – 69006 LYON. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 11457 69 auprès du préfet de Région Rhône Alpes.

INSCRIPTION / ou REINSCRIPTION DE L'ELEVE :

NOM.....**Nom de Jeune fille**.....**Prénom**.....

Adresse :.....

VILLE.....CP.....

Né(e) leà.....CP.....Nationalité.....

Niveau scolaire :.....Diplôme en cours :.....Diplôme obtenu :.....

Etablissement fréquenté :..... Ville :.....CP.....

LES PARENTS ou REPRESENTANT LEGAL : Le(s) soussigné(s) :

Monsieur : NOM et Prénom :

Profession.....Demeurant.....

Madame : NOM et Prénom :

Profession.....Demeurant.....

Agissant en qualité de Père, Mère, Tuteur, Elle-même, Autre (en toutes lettres) :

	Téléphone du domicile	Téléphone du travail	Portable	Téléphone Fax
Père :				
Mère :				
Élève :				
EMAIL PARENTS		EMAIL ELEVE		

MONTANT DE LA FORMATION €

BTS	COUT ANNUEL	COMPTANT	PAIEMENTS ECHELONNES	
		- 3 %	ACOMPTE ANNUEL	11 MENSUALITES sans frais
Statut étudiant	4300€	4171€	600 à l'inscription	336,36€

Sont compris dans la scolarité : les soins corps, drainage esthétique, shiatsu, modelage californien, réflexologie, les soins hydro-esthétique, et les produits de soins utilisés cours durant toute la scolarité – Les cours de soutien en physique-chimie.

L'Etablissement est habilité à recevoir les élèves boursiers (arrêté du 31 juillet 2008)

ORGANISATION DU REGLEMENT A L'INSCRIPTION

- **ACOMPTE 1^{ère} année : 600 €** réglé le.....Chèque n°.....

- **FOURNITURES : 590 €** réglé le.....Chèque n°.....
(Le chèque des fournitures sera encaissé au mois d'août)

(Liste à votre disposition comprenant tous les produits, matériel, maquillage, épilation, ongles, linge, tenue professionnelle et les fascicules professionnels. Tous les produits blancs utilisés en cours sont fournis par l'Ecole durant toute la scolarité). Kit examen CAP offert.

A prévoir en 2^{ème} année : un complément de 70 € (kit faux ongles – complément kit soins corps pour l'examen). Prescripteur UV offert aux élèves (valeur 120 €) et le soutien en physique chimie.

PIECES ADMINISTRATIVES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- 3 photos d'identité
- 2 Photocopies de la carte d'identité recto/verso ou
- 2 Titres de séjour pour les étrangers
- 2 Certificats de la journée Militaire et/ou attestation de recensement
- 1 copie de l'attestation de sécurité sociale
- 1 attestation de Responsabilité civile
- 2 Copies des Diplômes obtenus (CAP, BTS...)
- 8 enveloppes vierges 23x16 timbrées (tarif + 100g)
- 8 enveloppes vierges 22x11 timbrées (tarif 50 g)
- Taille pour la tenue de pratique professionnelle :.....

MODALITES DE LA SCOLARITE

Objet de la formation : Contenu du référentiel pédagogique du BTS D'ESTHETIQUE COSMETIQUE

Pré requis : Bac technologique ou général, niveau Bac (Bac S, L, SMS, STL, ES), (STT sur dossier)

Les moyens pédagogiques : Salles de pratiques et d'application technique. Salles de cours théoriques.

Dossiers pédagogiques. Matériels techniques. Produits.

Les modalités de contrôle des connaissances, nature de la sanction éventuelle de la formation :

Contrôles continus hebdomadaires. Examens blancs trimestriels, présentation aux examens, attestation de l'Etablissement.

Diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation prévue par le contrat :

Tous nos professeurs sont habilités par le rectorat de Lyon (dépôt d'une liasse approuvée par le Recteur

ENGAGEMENT RESPECTIF DES PARTIES

L'établissement s'engage expressément à fournir la prestation convenue dans les conditions fixées par la documentation de l'établissement.

Le ou la candidat(e) prend connaissance du règlement de l'école et s'engage à le respecter.

Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur en vigueur dans sa globalité

Les parents ou le représentant légal, ou bien encore l'élève elle-même :

- Déclarent inscrire l'élève désigné(e) ci -avant auprès de l'établissement,
- Déclarent avoir pris connaissance et gardé un exemplaire du présent contrat,
- S'engagent à en respecter les clauses,
- S'engagent à payer l'intégralité des frais de scolarité, options et fournitures professionnelles comprises, conformément au tarif en vigueur et à l'échéancier figurant au verso du contrat.

CONDITIONS GENERALES

Article 1 -RESILIATION PAR LE REpondant FINANCIER/ANNULATION :

Le répondant financier signataire du présent contrat de scolarité devra **informer l'Etablissement par lettre recommandée avec accusé de réception** de sa décision d'annulation ou de résiliation de l'inscription, qui pourra être acceptée dans les conditions suivantes :

1 - Si cette décision intervient dans les 10 jours après la signature du contrat, l'intégralité des sommes versées sera remboursée.

2 - Si cette décision intervient dans un délai supérieur à 10 jours à dater du jour de la signature du contrat, et avant la rentrée scolaire, l'annulation entraîne la perte totale de l'acompte versé à l'Etablissement

3 – Si l'annulation est pour cause de force majeure (grossesse pathologique, dépression nerveuse avec hospitalisation, décès) l'élève doit le signaler par lettre recommandée avec accusé de réception en fournissant les justificatifs ; il peut résilier le contrat. **Dans ce cas seules les**

prestations dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat + un trimestre. Dans tous les autres cas, la totalité de la scolarité est due.

Article 2 -ANNULATION PAR L'ETABLISSEMENT

Lorsque l'effectif minimum de dix élèves n'est pas atteint quinze jours avant la date prévue de la rentrée scolaire pour la classe dans laquelle l'élève est inscrit(e), l'établissement peut être conduit à proposer une prestation de remplacement au moins équivalente ou à annuler l'inscription. Dans ce dernier cas, l'intégralité des sommes perçues sera remboursée. Conformément aux Articles 1152 et 1231 du code Civil, lorsque l'établissement ne sera pas ou plus en mesure de fournir sa prestation en cours d'année scolaire, la résiliation de l'inscription sera prononcée et les sommes correspondant aux prestations non servies seront remboursées, augmentées éventuellement d'une pénalité.

Le non respect des échéances prévues entraîne la perte de cette facilité de paiement, l'exigibilité du solde annuel des frais de scolarité, ainsi que l'exclusion de l'élève. Tous frais engagés au titre de frais bancaires liés à un impayé seront facturés. A défaut de règlement dans les délais prévus une majoration des intérêts au taux légal en vigueur sera appliquée sur les sommes dues ainsi qu'une clause pénale forfaitaire fixée à 10 % pour tenir compte des frais de recouvrement engagés. Un escompte de 3 % est accordé pour tout règlement global de l'annuité scolaire en une seule fois le jour de la rentrée.

Article 3 - POUR LES NON - RESIDENTS EN FRANCE- DISPOSITIONS SPECIALES

Les élèves et/ou répondants n'ayant pas la qualité de résidents en France ne peuvent bénéficier du paiement en plusieurs échéances que si un engagement de caution solidaire est fourni (chèque du montant de la totalité de la scolarité) lors de l'inscription par une personne ayant cette qualité, salariée depuis au moins deux ans en France

Signature du répondant financier :

Fait en deux exemplaires à Lyon, le

Signatures

Signatures précédées de la mention « Bon pour accord »

L'établissement	L'élève :	Le père :	La mère

Ce document doit être retourné impérativement accompagné de l'autorisation de prélèvement, du RIB ainsi que la fiche financière.

SITUATION FINANCIERE

BTS 2 ANS

Nom.....Prénom.....

	Téléphone du domicile	Téléphone du travail	Portable	Téléphone Fax
Père :				
Mère :				
Élève :				
EMAIL PARENTS		EMAIL ELEVE		

◆ **MONTANT DE LA FORMATION :** €

◆ **Acompte** : 600 € réglé le (*)

◆ **Fournitures** : 590 € réglé le..... (*)

◆ **COMPTANT** : (-3%)4.171,00..... (*)

◆ **PAIEMENT ECHELONNES :**

Mensualités 11 Prélèvements:..... 336,36..... (*)

ou 11 Chèques (à déposer à l'inscription) : .. 336,36..... (*)

Trimestriels : 3 Prélèvements :..... 1.233,33..... (*)

ou 3 Chèques (à déposer à l'inscription) : .. 1.233,33..... (*)

(Septembre – Décembre- Mars)

Chèques déposés le (*) Cocher l'option choisie

Prise en charge : Organisme :.....Date :

Montant :.....

Solde à la charge du stagiaire :

ECHEANCIER 2 ANS

MOIS	Prélèvement	Chèque	Date	MOIS	Prélèvement	Chèque	Date	MOIS	Prélèvement	Chèque	Date
ACOMPTE 1 ^{ère} année 600 € date :				MAI				FEV			
SEPT				JUIN				MARS			
OCT				JUIL				AVRIL			
NOV				AOUT	ACOMPTE 2 ^{ème} année 600 € date :			MAI			
DEC				SEPT				JUIN			
JANV				OCT				Signatures : Parents : Stagiaire :			
FEV				NOV							
MARS				DEC							
AVRIL				JANV							

Nb : Merci d'agrafer ce document à votre Rib et l'autorisation de prélèvement